

- **Internet prefecture de région et conseil régional :**

Précédents articles :

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/pays-de-la-loire/Actualites/Schema-Regional-Biomasse-reponse-a-la-consultation-du-public>

<https://www.paysdelaloire.fr/mon-conseil-regional/toute-lactu-de-ma-region/les-actualites/schema-regional-biomasse-reponse-la-consultation-du-public>

Proposition d'article :

Adoption du schéma Régional Biomasse

Résumé pour annoncer l'article

Le schéma régional biomasse (SRB) a été arrêté par le préfet de région le 14 décembre 2020, après avoir été approuvé par la session du conseil régional le 16 octobre 2020. Il vise une mobilisation durable de la BIOMASSE pour produire l'ENERGIE de demain dans le respect de l'environnement et de la hiérarchie des usages.

Les travaux d'élaboration du schéma régional biomasse (SRB) ont été engagés par le préfet de région et la présidente du Conseil régional des Pays de la Loire, suite à la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique (LTECV), à la stratégie nationale de mobilisation de la biomasse (SNMB), et selon les dispositions du code de l'environnement (L222-3-1 et D 222-8 à 14).

Elaboré en large concertation, le SRB est constitué de deux parties :

- un état des lieux qui a identifié d'importantes ressources de biomasse mobilisables en Pays de la Loire pour une valorisation énergétique (issues de l'agriculture, de la forêt, des industries du bois et des biodéchets)
- des objectifs quantitatifs de mobilisation de ces ressources à horizon 2030 ainsi que les mesures régionales et infra-régionales à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

Le SRB Pays de la Loire ambitionne de développer les filières bois énergie et méthanisation, tout en étant vigilant quant à une exploitation raisonnée de la biomasse. Il vise une **mobilisation durable de la biomasse pour produire l'énergie** de demain, dans le **respect de l'environnement** (sols, eau, air, biodiversité, production agricole durable, ...) et de la **hiérarchie des usages**, selon 3 orientations et 10 mesures :

1. Promouvoir la gestion durable et la qualité de la ressource régionale de biomasse,
2. Favoriser le développement des projets de valorisation énergétique de la biomasse (réseaux de chaleur, chaufferies bois, méthanisation et usages du biogaz),
3. Mieux connaître et informer.

Télécharger :

- le schéma régional biomasse Pays de la Loire adopté : rapport SRB (PJ1)
- la déclaration environnementale prévue à l'article L122-9 du code de l'environnement (PJ2)
- l'arrêté DREAL/MECC/2020 n°799 portant approbation du schéma régional biomasse des Pays de la Loire (PJ3)

Toutes les informations sur le site internet de la DREAL Pays de la Loire (*lien à faire merci*) : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/schema-regional-biomasse-srb-r1824.html>

Illustration souhaitée : couverture du SRB cf fichier en pj avec couverture finale



- **Internet DREAL Pays de la Loire :**

a) Nouvelle rubrique (avant « Consultations... »):

« Schéma régional biomasse Pays de la Loire adopté (décembre 2020)»

<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/schema-regional-biomasse-srb-r1824.html>

b) Nouvel article dans cette rubrique : à mettre en actu DREAL

« Adoption du schéma régional biomasse Pays de la Loire »

Résumé de l'article : *Consultez le schéma régional biomasse arrêté par le préfet de région le 14 décembre 2020 après avoir été approuvé par la session du conseil régional le 16 octobre 2020. Il vise une mobilisation durable de la BIOMASSE pour produire l'ENERGIE de demain dans le respect de l'environnement et de la hiérarchie des usages.*

+ logo couverture SRB si on a de la MCOM

Contenu de l'article :

Le schéma régional biomasse (SRB) Pays de la Loire a été arrêté par le préfet de région le 14 décembre 2020, après avoir été approuvé par la session du conseil régional le 16 octobre 2020. Il résulte des travaux d'élaboration menés en **large concertation** depuis 2017 [lien vers http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/elaboration-du-schema-regional-biomasse-r1825.html](http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/elaboration-du-schema-regional-biomasse-r1825.html), de la prise en compte de [l'avis de l'Autorité environnementale lien vers http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/schema-regional-biomasse-consultation-du-public-a5223.html](http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/schema-regional-biomasse-consultation-du-public-a5223.html) de mars 2020 et de la [consultation du public de l'été 2020 lien vers http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/srb-bilan-de-la-consultation-du-public-a5487.html](http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/srb-bilan-de-la-consultation-du-public-a5487.html)).

C'est un document d'orientations régionales non prescriptif contribuant à réduire la part des énergies fossiles, favoriser la transversalité, mobiliser et œuvrer collectivement à la transition énergétique et écologique.

Le SRB est constitué de deux parties :

- un état des lieux qui a identifié d'importantes ressources de biomasse mobilisables en Pays de la Loire pour une valorisation énergétique, issues de l'agriculture, de la forêt, des industries du bois et des biodéchets (*cf II. du rapport SRB*)
- des objectifs quantitatifs de mobilisation de ces ressources à horizon 2030 (*cf II.3 et III.1 du rapport SRB*) ainsi que les mesures régionales et infra-régionales à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs (*cf III.2 du rapport SRB*)

Le SRB Pays de la Loire ambitionne de développer les filières bois énergie et méthanisation, tout en étant vigilant quant à une exploitation raisonnée de la biomasse. Il vise une **mobilisation durable de la biomasse pour produire l'énergie** de demain, dans le **respect de l'environnement** (sols, eau, air,

biodiversité, production agricole durable, ...) et de la **hiérarchie des usages**, selon 3 orientations et 10 mesures :

- Promouvoir la gestion durable et la qualité de la ressource régionale de biomasse,
- Favoriser le développement des projets de valorisation énergétique de la biomasse (réseaux de chaleur, chaufferies bois, méthanisation et usages du biogaz),
- Mieux connaître et informer.

Télécharger :

- le schéma régional biomasse Pays de la Loire adopté : rapport SRB (PJ1)
- l'évaluation environnementale stratégique (PJ4)
- l'arrêté DREAL/MECC/2020 n°799 portant approbation du schéma régional biomasse des Pays de la Loire (PJ3)

En synthèse :

- schéma des 3 orientations et 10 mesures (PJ5) et tableau récapitulatif détaillé (PJ6)
- diaporama de synthèse (PJ7)

Voir aussi :

- la déclaration environnementale prévue à l'article L122-9 du code de l'environnement (PJ2)
- le bilan de la consultation du public [lien vers http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/srb-bilan-de-la-consultation-du-public-a5487.html](http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/srb-bilan-de-la-consultation-du-public-a5487.html)
- l'avis de l'autorité environnementale (PJ8) et la réponse apportée par les maîtres d'ouvrage (PJ9)

b) Modification de l'article « Calendrier des grandes étapes » :

<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/calendrier-des-grandes-etapes-r1827.html>

Remplacer « Le schéma régional biomasse a été adopté à l'automne 2020 » par :
« **Automne 2020** : adoption par arrêté du préfet de région du 14 décembre 2020 après avoir été approuvé par la session du conseil régional le 16 octobre 2020 »